

**CONCILIATION DES RÉSULTATS STATUTAIRES ET
RÉGLEMENTAIRES, CONCILIATION DE L'ACTIF TOTAL
STATUTAIRE ET DE LA BASE DE TARIFICATION,
PASSIF PRÉSUMÉ**

TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSULTATS DU DISTRIBUTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016.....	5
2. ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET BASE DE TARIFICATION	9
3. CONCILIATION DES « DÉBITEURS » ET « CRÉDITEURS » AVEC LES SOLDES DES COMPTES D'ÉCARTS	10
4. DÉTAIL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA CHARGE D'AMORTISSEMENT ET À L'AMORTISSEMENT CUMULÉ	11
5. PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Conciliation résultats statutaires / réglementaires au 31 décembre 2016	6
Tableau 2 : Composantes de l'ajustement d)	8
Tableau 3 : Conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification au 31 décembre 2016	9
Tableau 4 : Composantes des « Débiteurs » et « Crédeurs » à long terme présentés dans les états financiers consolidés d'Hydro-Québec	10
Tableau 5 : Ajustements réglementaires liés à la charge d'amortissement et à l'amortissement cumulé au 31 décembre 2016	11

1 Les sections qui suivent présentent respectivement la conciliation des résultats statutaires et
2 réglementaires du Distributeur, la conciliation de l'actif total statuaire et de la base de
3 tarification, de même que le passif présumé.

1. RÉSULTATS DU DISTRIBUTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016

4 Le tableau 1 concilie les résultats du Distributeur au 31 décembre 2016 selon les
5 conventions comptables statutaires et selon les pratiques réglementaires. Les résultats ainsi
6 que les ajustements afférents y sont présentés dans l'ordre suivant :

- 7 • Première colonne : résultats statutaires selon les PCGR des États-Unis
8 (« US GAAP ») (voir les états financiers sectoriels présentés au tableau 1 de la pièce
9 HQD-2, document 1) ;
- 10 • Deuxième et troisième colonnes : ajustements réglementaires ;
- 11 • Dernière colonne : résultats réglementaires selon les PCGR des États-Unis
12 (« US GAAP »).

13 Le tableau 2 présente les composantes de l'ajustement d) de la rubrique statutaire Actifs et
14 passifs financiers liés à la réglementation des tarifs. Les tableaux de la pièce HQD-4,
15 document 3.1 fournissent plus de détails à cet effet.

16 Le tableau 5 présente les composantes de l'ajustement g) et l'ajustement h) de la rubrique
17 Amortissement.

**TABLEAU 1 :
CONCILIATION RÉSULTATS STATUTAIRES / RÉGLEMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2016 (M\$)**

	Résultats statutaires (E/F sectoriels)	Ajustements réglementaires		Résultats régle- mentaires
		Débit	Crédit	
REVENUS	11 514,4			11 674,9
Ventes d'électricité	11 572,8			11 507,7
Ventes d'électricité	11 585,1	3,2 (a)	20,9 (b)	11 520,0
		94,0 (c)	11,2 (d)	
Rabais sur ventes - clientèle MFR	-12,3			-12,3
Revenus autres que ventes d'électricité	-58,4			167,2
Facturation externe émise	99,8	9,0 (e)		87,1
		3,7 (i)		
Facturation interne émise	79,9			79,9
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,0		0,2 (j)	0,2
Actifs et passifs financiers liés à la régl. des tarifs	-238,1		238,1 (d)	0,0
CHARGES	11 172,6			11 399,0
Charges d'exploitation	1 156,0			1 184,4
Charges brutes directes	940,2	10,6 (d)	4,0 (m)	968,3
		4,7 (n)		
		5,3 (l)		
		0,1 (l)		
		11,4 (p)		
Charges de services partagés	540,9	6,9 (f)	1,3 (m)	550,8
		4,3 (d)		
Coûts capitalisés	-325,1	1,1 (m)	10,7 (d)	-334,7
Achats	8 655,4			8 967,8
Achats d'électricité	5 832,4			6 216,9
<i>Patrimoniales</i>	4 316,1		3,2 (a)	4 312,9
<i>Postpatrimoniales et tarifs gestion & énergie de secours</i>	1 516,3			1 516,3
<i>Compte de pass-on pour l'achat d'électricité</i>	0,0	387,7 (d)		387,7
Service de transport	2 745,9	5,0 (d)		2 750,9
Achats de combustible	77,1		77,1 (k)	0,0
Autres charges	871,4			784,0
Achats de combustible	0,0	77,1 (k)	7,6 (d)	69,5
Amortissement	778,6		129,3 (d)	641,2
		3,2 (l)	11,4 (p)	
		0,9 (o)	0,6 (g)	
			0,2 (h)	
Compte de frais reportés - US GAAP	0,0	0,2 (l)	8,8 (l)	-8,6
Taxes	92,8		10,9 (d)	81,9
Frais corporatifs	29,8	0,2 (d)	0,1 (m)	29,9
Frais financiers / Coût des capitaux empruntés*	460,0	432,9 (i)	460,0 (i)	432,9
BÉNÉFICE NET	341,8			275,9

* Correspond au coût des capitaux empruntés (dette) mais ne considère pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

Les éléments de conciliation correspondent aux :

Ajustements réglementaires

- (a) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
- (b) Provision réglementaire de 2016.
- (c) Renversement de la provision réglementaire de 2015.
- (d) Reclassement de la rubrique statutaire « Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs » dans les ventes d'électricité et dans les rubriques de charges suivantes : charges d'exploitation, achats d'électricité, service de transport, achats de combustible, amortissement, taxes et frais corporatifs.
- (e) Portion des frais d'emprunts capitalisés correspondant au rendement des capitaux propres comptabilisés dans les « Autres produits » aux résultats statutaires.
- (f) Pour comptabiliser l'ajustement requis afin de simuler le rendement sur les actifs des fournisseurs.
- (g) Pour refléter l'impact au niveau des durées de vie utile et de l'application des révisions des durées de vie utile.
- (h) Pour renverser l'amortissement du passif réglementaire relatif aux durées de vie utile.
- (i) Pour refléter la différence dans la méthode de reconnaissance des coûts de financement net.
- (j) Reclassement du crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental de la rubrique statutaire « Frais financiers » dans les revenus autres.
- (k) Reclassement de la rubrique statutaire « Achats de combustible » dans les autres charges.
- (l) Reclassement de la rubrique statutaire « Amortissement » dans le compte de frais reportés - US GAAP des autres charges et des charges brutes directes.
- (m) Renversement de la quote-part du Distributeur dans l'amortissement du coût des services passés au titre du Régime de retraite.
- (n) Pour renverser l'amortissement du passif réglementaire relatif au coût des services passés au titre du Régime de retraite.
- (o) Ajustement de la charge d'amortissement résultant de l'application de la norme IFRS IAS 19, *Avantages du personnel pour* la période du 1er janvier 2012 au 9 juillet 2015 et des mises en service des portions capitalisées de la quote-part du Distributeur dans l'amortissement du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été récupéré dans les tarifs.
- (p) Reclassement de la provision pour désuétude à l'égard des pièces de rechange principales et de sécurité de la rubrique « Amortissement » aux états financiers statutaires à la ligne « Charges brutes directes » de la rubrique des « Charges d'exploitation ».

**TABLEAU 2 :
COMPOSANTES DE L'AJUSTEMENT d) (M\$)**

DT / (CT)	REVENUS										
	Revenus autres que ventes d'électricité	Ventes d'électricité	Charges d'exploitation			Achats		Autres charges			Frais corporatifs
	Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs		Charges brutes directes	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Achats d'électricité	Service de transport	Achats de combustible	Amortissement	Taxes	
Pass-on pour l'achat d'électricité 2016	(28,8)					28,8					
Nivellement pour aléas climatiques de l'année 2016	11,2	(11,2)						(0,2)			
Compte d'écarts de combustible de l'année 2016	0,2										
Écarts pannes majeures de l'année 2016	4,1		(4,1)								
Écarts coût de retraite de l'année 2016	(24,7)		23,3	6,2	(5,3)						0,5
Écarts Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques de l'année 2016	11,0									(11,0)	
Écarts Événements imprévisibles de l'année 2016	12,1		(12,1)								
Amortissement - Pass-on pour l'achat d'électricité 2013 à 2015	(358,9)					358,9					
Amortissement - Nivellement aléas climatiques des soldes de 2010 à 2015	129,3								(129,3)		
Amortissement - Compte d'écarts de combustible 2014 et 2015	7,4							(7,4)			
Amortissement - Compte d'écarts de transport 2015	(5,0)						5,0				
Amortissement - Écarts coût de retraite 2014 et 2015	4,1		3,5	(1,9)	(5,4)						(0,3)
Amortissement - Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques 2014	(0,1)									0,1	
Total	(238,1)	(11,2)	10,6	4,3	(10,7)	387,7	5,0	(7,6)	(129,3)	(10,9)	0,2

2. ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET BASE DE TARIFICATION

- 1 Le tableau 3 concilie la base de tarification du Distributeur au 31 décembre 2016 et son actif
 2 total statutaire présenté au tableau 1 de la pièce HQD-2, document 1.

TABLEAU 3 :
CONCILIATION DE L'ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET DE LA BASE DE TARIFICATION
AU 31 DÉCEMBRE 2016 (M\$)

Composantes	Actif total statutaire	Ajustements réglementaires	Base de tarification
Immobilisations en cours	467,8		0,0
Immobilisations corporelles	459,7	-459,7 (a) (b)	0,0
Actifs incorporels	8,1	-8,1 (a)	0,0
Immobilisations en exploitation *	9 389,4	20,6 (c) -144,9 (d)	9 265,1
Actifs incorporels en exploitation	170,6		170,6
Autres actifs	1 784,1		1 129,5
Interventions, programmes et activités en efficacité énergétique**	683,8		683,8
Contributions à des projets de raccordement	414,7		414,7
Autres actifs réglementaires	7,7		7,7
Remboursement gouvernemental	23,3		23,3
Compte de nivellement pour aléas climatiques	176,1	-176,1 (e)	0,0
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité	-19,8	19,8 (e)	0,0
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension	481,9	-481,9 (e)	0,0
Compte d'écarts - Combustibles	0,8	-0,8 (e)	0,0
Compte d'écarts - Événement imprévisible en réseaux autonomes	22,5	-22,5 (e)	0,0
Compte d'écarts - Pannes majeures	4,1	-4,1 (e)	0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	-30,0	30,0 (e)	0,0
Compte d'écarts - BEIÉ	18,6	-18,6 (e)	0,0
Placements à long terme	0,3	-0,3 (a)	0,0
Fonds de roulement	1 733,7		250,6
Encaisse réglementaire	0,0	133,4 (f)	133,4
Débiteurs	1 684,9	-1 684,9 (a)	0,0
Matériaux, combustibles et fournitures	48,8	68,4 (b)	117,2
ACTIF TOTAL	13 545,6	-2 729,8	10 815,8

* Incluant le contrat de location-acquisition.

** Incluant les programmes et activités du BEIÉ.

Ajustements réglementaires

- (a) Rubriques exclues de la base de tarification.
 (b) Reclassement des pièces de rechange principales et de sécurité de la rubrique statutaire Immobilisations en cours à la rubrique Matériaux, combustibles et fournitures.
 (c) Ajustement du coût et de l'amortissement cumulé attribuable à la mise en service des portions capitalisées résultant de l'application de la norme IFRS IAS 19, *Avantages du personnel*, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 9 juillet 2015, ainsi que du coût et de l'amortissement cumulé attribuable à la quote-part du Distributeur dans l'amortissement du coût des services passés au titre du Régime de retraite qui a déjà été récupéré dans les tarifs.
 (d) Impact au niveau des durées de vie utile et de l'application des révisions de durée de vie utile estimées.
 (e) Comptes d'écarts hors base de tarification.
 (f) Encaisse réglementaire établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (étude Lead/Lag).

3. CONCILIATION DES « DÉBITEURS » ET « CRÉDITEURS » AVEC LES SOLDES DES COMPTES D'ÉCARTS

- 1 Conformément à la demande formulée par la Régie lors du Rapport annuel 2014¹, le
 2 Distributeur dépose une conciliation des composantes des débiteurs et des créditeurs à long
 3 terme des états financiers consolidés d'Hydro-Québec avec les soldes des comptes d'écarts
 4 au 31 décembre 2016.

**TABLEAU 4 :
 COMPOSANTES DES « DÉBITEURS » ET « CRÉDITEURS » À LONG TERME PRÉSENTÉS DANS LES
 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'HYDRO-QUÉBEC (M\$)**

<i>Débit (Crédit)</i>	31-12-2016	
Débiteurs - long terme		
Actifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs		
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité - HQD	(20)	(1) (2)
Compte de nivellement pour aléas climatiques - HQD	176	(1)
Compte d'écarts - Coût de retraite		
HQD	(30)	(1) (2)
HQT	(15)	
Compte d'écarts - BEIÉ - HQD	19	(1)
Compte d'écarts - Combustibles - HQD	1	(1)
Compte d'écarts - Pannes majeures - HQD	4	(1)
Compte d'écarts - Événement imprévisible en réseaux autonomes - HQD	22	(1)
Écarts dans les revenus des services de transport de point à point - HQT	5	
	162	
Moins portion présentée à court terme	(29)	
Actifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs	133	(2)
Autres débiteurs - long terme	-	
Débiteurs - long terme	133	
Créditeurs - long terme		
Passifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs		
Autres créditeurs - long terme	507	
Créditeurs - long terme	507	
Autres comptes d'écarts débiteurs présentés dans les Actifs réglementaires		
Interventions, programmes et activités en efficacité énergétique - HQD	684	(1)
Frais de développement		
HQD	8	(4)
HQT	8	
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension - HQD	482	(1)
Contributions à des projets de raccordement - HQD	415	(1) (5)

(1) Concilie avec les soldes présentés dans le tableau 3 Conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification.

(2) Présentés dans les Débiteurs lorsque le solde net de l'ensemble des comptes est débiteur pour une année.

(3) Présentés dans les Créditeurs lorsque le solde net de l'ensemble des comptes est créditeur pour une année.

(4) Présentés dans les autres actifs réglementaires dans le tableau 3 Conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification.

(5) Ce compte est à zéro dans les états financiers consolidés car il s'agit d'un solde inter-division.

¹ Rapport annuel 2014, pièce HQD-12, document 1, question 3.2, page 9.

4. DÉTAIL DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA CHARGE D'AMORTISSEMENT ET À L'AMORTISSEMENT CUMULÉ

- 1 Conformément à la demande formulée par la Régie dans le cadre du Rapport annuel 2015²,
 2 le Distributeur présente au tableau 5 les composantes des ajustements réglementaires liées
 3 à la charge d'amortissement et à l'amortissement cumulé au 31 décembre 2016.

**TABEAU 5 :
AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA CHARGE D'AMORTISSEMENT
ET À L'AMORTISSEMENT CUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016**

Catégories d'immobilisations corporelles	Durée de vie utile initiale	Statutaire		Réglementaire				
		Durée de vie utile révisée	Date de la révision	Durée de vie utile révisée	Date de la révision	Amortissement cumulé 31 décembre 2015	Charge d'amortissement 2016	Amortissement cumulé 31 décembre 2016
Conducteurs moyenne tension	30	60	02/2012	60	07/2015 ¹	(60,7)	1,7	(59,0)
Câbles aériens basse tension	30	60	02/2012	60	07/2015 ¹	(59,2)	1,6	(57,6)
Canalisations souterraines en béton	40	60	02/2012	60	07/2015 ¹	(12,5)	0,4	(12,2)
Poteaux	40	50	02/2012	50	01/2013 ²	(9,6)	0,3	(9,3)
Réseaux autonomes - centrale hydraulique								
Fondations	50	100	11/2013	100	07/2015 ³	(0,6)	0,0	(0,6)
Infrastructure	50	85	11/2013	85	07/2015 ³	(0,7)	0,0	(0,7)
Canal	50	120	11/2013	120	07/2015 ³	(0,6)	0,1	(0,5)
Barrage en béton	50	70	11/2013	70	07/2015 ³	(0,6)	0,1	(0,5)
Autres catégories	50	60 à 120	11/2013	60 à 120	07/2015 ³	(0,4)	0,0	(0,4)
Réseaux autonomes - autres centrales								
Aménagement de site	20	50	06/2014	50	01/2015 ⁴	(0,2)	0,0	(0,2)
Autres catégories	20	25 à 40	06/2014	25 à 40	01/2015 ⁴	(0,1)	0,0	(0,1)
Chauffage, éclairage et énergie	20	30	12/2015	30	01/2017 ⁵	(0,0)	(0,1)	(0,1)
Chambre souterraine								
Dalle de toit	35	70	12/2015	35	01/2017 ⁵	(0,3)	(2,3)	(2,5)
Élément porteur	50	70	12/2015	50	01/2017 ⁵	(0,1)	(1,2)	(1,2)
Total						(145,5)	0,6	(144,9)
Passif réglementaire lié à l'amortissement des immobilisations corporelles						(144,8)	(0,2)	(144,9)
Ajustement réglementaire relatif à l'amortissement							0,8	

¹ Durée de vie utile modifiée à 50 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 (R-3814-2012, HQD-3, document 2, section 3), puis à 60 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 (R-3927-2015, HQTD-1, document 1 révisé, section 4).

² R-3814-2012, HQD-3, document 2, section 3, à compter du 1^{er} janvier 2013.

³ R-3927-2015, HQTD-1, document 1 révisé, section 4, à compter du 1^{er} juillet 2015.

⁴ R-3905-2014, HQD-3, document 2, section 3, à compter du 1^{er} janvier 2015.

⁵ R-3980-2016, HQD-3, document 2, section 6, à compter du 1^{er} janvier 2017.

5. PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR

- 4 Le Distributeur ne dispose d'aucun passif propre puisque c'est Hydro-Québec, et non ses
 5 divisions, qui émet des titres de dette sur les marchés financiers.
- 6 Cependant, en vertu de la décision D-2003-93³, la Régie reconnaît au Distributeur une
 7 structure du capital présumée, comportant 65 % de capitaux empruntés et 35 % de capitaux
 8 propres, qui diffère de la structure d'Hydro-Québec. Pour ces raisons, il est impossible
 9 d'établir un passif présumé pouvant être concilié avec le passif consolidé présenté dans les
 10 états financiers audités d'Hydro-Québec.

² Rapport annuel 2015, pièce HQD-12, document 1, question 2.1, page 6.

³ D-2003-93, page 51.

1 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Distributeur au 31 décembre 2016 est
2 établi comme suit, à partir de la base de tarification :

3	Base de tarification réelle au 31 décembre 2016	
4	(Voir la pièce HQD-4, document 1)	10 815 845 722 \$
5	x Portion Dette de la structure du capital présumée	<u>65 %</u>
6	Passif présumé du Distributeur au 31 décembre 2016	<u>7 030 299 719 \$</u>